

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

73150
Objet

Honoraires de Me
CELICE : affaire
du stade d'honneur

DATE DE CONVOCATION

19 novembre 1973

DATE D'AFFICHAGE

19 Novembre 1973

Nombre de conseillers
en exercice 26

Nombre de présents 16

Nombre de votants 18

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante treize
le 19 novembre 1973 à 18 heures 30
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M. TETARD Guy

Etaient présents : MM. TETARD, Melle FOUCHÉ, MM. BUJARD, STIPAL,
BUCHET, DUFOUR, COLLE, MAULIN, LARGETEAU, BOIREAU, RIVIERE, DOMECQ,
BERLAND, DELAIR, BOUTET, BOUCHET.

formant la majorité des membres en exercice

Représentés : MM. Colonel LACHAUD par Me DUFOUR
Me TAP par M. LARGETEAU

Absents : MM. BARDE, MONTRON, BROTEAU, BARRIERE,
Mme BEDEAU, Mlle FAVIERE

Excusés : M. de LIPKOWSKI, PAPEAU

M. Monsieur DELAIR a été élu Secrétaire.

Il convient de régler à Me CELICE, le montant des honoraires à
la suite de l'arrêt rendu le 26 octobre 1973 par le Conseil d'Etat
dans l'affaire opposant à la Ville, la Société LAVERGNE, M. BONNEFOY
et la Sté CETAC-SARGER.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la note d'honoraires présentée le 8 novembre 1973 par Me
Bruno CELICE, avocat au Conseil d'Etat, 59, rue de la Boétie PARIS 8e

DECIDE :

- de régler à Me CELICE la somme de 8 000 F.
- d'imputer la dépense au chapitre 903-5 article 2302-7.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre, MM. les Membres présents.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué,

SOUS-PRÉFECTURE ROCHEFORT
ARRIVÉE LE
30 NOV. 1973
DELIBERATION EXECUTOIRE
Art. 46 du C. A. M.

